

À l'attention des membres de l'ACMM
Pour diffusion immédiate

PROGRAMME DE GESTION DE LA PERFORMANCE

Montréal, le 8 novembre 2017 – L'ACMM vous rappelle de voir à la préparation de la troisième étape du processus de la gestion de votre performance au travail, soit : **l'évaluation de vos objectifs**. Une rencontre individuelle de bilan doit être effectuée avec votre gestionnaire avant le 30 novembre 2017.

Cette rencontre permettra de faire le bilan de l'atteinte de vos objectifs établis plus tôt cette année et de la maîtrise des compétences ciblées en lien avec votre développement professionnel. Au terme de cette rencontre, votre gestionnaire doit attribuer, pour chacun de vos objectifs, une pondération qui permettra au final de déterminer l'indice de votre performance globale. Cet indice sera recommandé par votre gestionnaire dans l'exercice de calibration.

Important - En cas de désaccord avec votre gestionnaire, **vous devez en aviser votre représentant des Ressources humaines avant le 1^{er} décembre (début de l'exercice de calibration des unités)**, qui analysera vos motifs et les présentera au premier comité de calibration.

La calibration est le processus par lequel les directeurs de chaque unité et leurs « relevants » directs échangent sur les résultats de performance de leurs employés, en vue d'arriver à un consensus sur votre niveau de performance.

Pour plus de détails sur les différentes étapes de la gestion de la performance des employés, et pour en connaître davantage sur le sujet, nous vous suggérons de consulter la page **Performance des employés** sur le site Intranet de la Ville de Montréal. Vous y trouverez des informations complémentaires et des documents utiles.

-30-

Source : Sébastien Gariépy | Agent de communication

Renseignements : Leslie Lemberger | Conseillère juridique
Association des cadres municipaux de Montréal
514-499-1130 | acmm@acmm.qc.ca